

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-et-unième session du Comité pour les plantes
Veracruz (Mexique), 2-8 mai 2014

COMPTE RENDU RÉSUMÉ

1. Ouverture de la session

Les participants sont accueillis par M. Hesiquio Benítez Diaz, au nom des autorités mexicaines CITES, et M. David Morgan, chef de l'équipe des Services scientifiques du Secrétariat CITES.

Il n'y a aucune intervention sur ce point.

2. Élection du président et du vice-président

Mme Margarita África Clemente Muñoz (Europe) et M. Hesiquio Benítez Diaz (Amérique du Nord) sont élus par acclamation Présidente et Vice-président, respectivement.

Le Comité prend acte que les membres ont déclaré ne détenir aucun intérêt financier susceptible de créer un conflit d'intérêt quant à leur impartialité, leur objectivité ou leur indépendance concernant l'une quelconque des questions à l'ordre du jour de la session.

Il n'y a aucune intervention sur ce point.

3. Règlement intérieur

Le Secrétariat présente le document PC21 Doc. 3.

Le Comité adopte le Règlement intérieur joint en annexe au présent document assorti des modifications indiquées aux paragraphes 6 et 7 du document PC21 Doc. 3.

Le représentant de l'Amérique du Nord (M. Benítez), et les Présidentes du Comité pour les animaux (AC) et du Comité pour les plantes (PC) interviennent durant la discussion sur ce point.

Concernant les suggestions du Secrétariat formulées dans le paragraphe 11 des documents AC27 Doc. 3 et PC21 Doc. 3, les Comités conviennent que l'article 13 du Règlement intérieur doit comporter des dispositions pour choisir un président ou un vice-président pour chaque Comité peu de temps après chaque réunion périodique de la Conférence des Parties et que, pour ce faire, une procédure plus simple que celle proposée par le Secrétariat doit être adoptée. Les Comités demandent par ailleurs au Secrétariat de préparer une proposition d'amendement de l'article 13 à cet effet pour qu'ils l'examinent à l'occasion de leurs prochaines sessions.

L'Article 22 du Règlement intérieur du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes fait l'objet de discussions lors de la session conjointe des deux Comités (AC27/PC22).

Les représentants du AC de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud et des Caraïbes (M. Ouboter) et de l'Océanie (M. Roberston), les représentants du PC de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud et des Caraïbes (Mme Rivera) et de l'Amérique du Nord (M. Benítez), la représentante par intérim de l'Amérique du Nord (Mme Gnam), les États-Unis d'Amérique, et les présidences du AC et PC interviennent durant la discussion sur ce point.

4. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

4.1 Ordre du jour

La Présidente présente le document PC21 Doc. 4.1.

Le Comité adopte l'ordre du jour qui figure dans le document PC21 Doc. 4.1.

Il n'y a aucune intervention sur ce point¹.

4.2 Programme de travail

La Présidente présente le document PC21 Doc. 4.2.

Le Comité adopte le programme de travail contenu dans le document PC21 Doc. 4.2.

Il n'y a aucune intervention sur ce point¹.

5. Admission des observateurs

Le Secrétariat présente le document PC21 Doc. 5.

Le Comité prend note de la liste des observateurs dans le document PC21 Doc. 5.

Il n'y a aucune intervention sur ce point¹.

6. Planification stratégique du Comité pour les plantes pour 2013-2016 (CoP16-CoP17)

6.1 Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2020 (résolution Conf. 16.3)

La Présidente présente le document PC21 Doc. 6.1.

Le Comité met en place un groupe de travail (PC21 WG1) pour examiner le point 6.1 de l'ordre du jour avec le mandat suivant :

En tenant compte des informations contenues dans les documents PC21 Doc. 6.2 et PC21 Doc. 6.3 :

- compléter le tableau de l'annexe au document PC21 Doc. 6.1 en indiquant comment les instructions adressées au Comité pour les plantes, et les activités à mettre en œuvre par le Comité entre la CoP16 et la CoP17 (2014-2016), contribuent aux buts et objectifs de la *Vision de la stratégie CITES 2008-2020* énoncés dans la résolution Conf. 16.3;
- étudier les avancées et réalisations à la 22^e session du Comité pour les plantes; et
- examiner la façon dont le Comité pour les plantes peut faire rapport sur sa contribution aux buts et objectifs pertinents de la *Vision de la stratégie CITES 2008-2020* à la 17^e session de la Conférence des Parties, dans le rapport de la Présidente du Comité pour les plantes.

¹ La Présidente du Comité pour les plantes et le Secrétariat étant intervenus sur tous les points n'ayant pas été discutés en session conjointe avec le Comité pour les animaux, leur nom ne figure pas dans les listes des orateurs à la fin du compte rendu sur ces points.

La composition du groupe de travail est établie comme suit :

Président : Présidente du PC (Mme Clemente); et

Membres : Tous les représentants du PC, représentants intérimaires et suppléants.

Le Comité invite les États-Unis d'Amérique à participer au travail du groupe PC21 WG1 en partageant le tableau montrant comment le Comité pour les plantes soutient la « Vision stratégique CITES : 2008-2020 ».

Plus tard dans la session, Mme. Clemente présente le document PC21 WG1 Doc. 1.

Le Comité adopte les recommandations figurant dans le document PC21 WG1 Doc. 1 avec les modifications suivantes :

- page 1, dans la partie « composition », supprimer : « Parties : États-Unis d'Amérique ».
- page 5, section « Priorité et personne responsable » pour les décisions « Rapport sur le commerce de plantes reproduites artificiellement » et « Examen des obligations en matière de rapports », supprimer « et Amérique du Nord (M. Benítez) ».
- page 6, section « Priorité et personne responsable » pour les décisions concernant la « viande de brousse » et "*Hoodia* spp.", modifier le texte comme suit : « ~~représentant~~ représentant suppléant de l'Afrique (M. Luke) ».
- page 6, section « Priorité et personne responsable » pour la décision concernant « les taxes produisant le bois d'Agar (*Aquilaria* spp. et *Gyrinops* spp.) » modifier le texte comme suit : ~~Représentant Al-Salem et Mme Zhou~~ représentante de l'Asie (Mme Zhou) et représentante suppléante de l'Asie (Mme Al-Salem) ».
- page 6, section « Priorité et personne responsable » pour la décision sur les « Annotations aux espèces d'arbres inscrites aux Annexes II et III » modifier le texte comme suit : « ~~Portugal~~ représentant suppléant de l'Europe (M. Carmo) ».

Le Comité adopte² le document PC21 WG1 Doc. 1.

Le Comité prend note que le suppléant du représentant de l'Europe (M. Carmo) propose d'aider le responsable, M. Beltetón, sur la décision 16.159 concernant les *Espèces d'arbres néotropicales*.

Le représentant de l'Amérique du Nord (M. Benítez), les représentants suppléants de l'Afrique (M. Luke) et de l'Asie (Mme Al-Salem), ainsi que le Portugal, les États-Unis d'Amérique et la Présidente du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

6.2 Résolutions et décisions à l'adresse du Comité pour les Plantes

Le Secrétariat présente le document PC21 Doc. 6.2.

Le Comité prend note du document PC21 Doc. 6.2.

Il n'y a aucune intervention sur ce point.

6.3 Plan de travail du Comité pour les plantes

La Présidente du PC présente le document PC21 Doc. 6.3.

Le Comité accepte que les membres présents finalisent l'annexe au document PC21 Doc. 6.3 pour la présenter ultérieurement durant la session⁴.

² La version finale du rapport du PC21 WG1 et le Plan de travail du Comité pour les plantes figurent en annexe 1 au présent compte rendu résumé.

Le représentant de l'Amérique du Nord (M. Benítez) et la Présidente du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

7. Appui aux travaux du Comité permanent sur la viande de brousse et les annotations [décisions 14,148 (Rev. Cop16), 16.149 et 16,162] (IPBES) (décision 15.12)]

7.1 Rapport du Secrétariat

Le Secrétariat présente le document AC27/PC21 Doc. 7.1.

Les Comités désignent les membres suivants chargés de consulter le Comité permanent au sujet de la révision de la résolution Conf. 13.11, *Viande de brousse*, conformément à la décision 16.149 : la présidente du AC (Mme Caceres), et les représentants auprès du AC de l'Afrique (M. Kasiki), de l'Asie (M. Soemorumekso) et de l'Europe (M. Lörtscher).

Les Comités invitent les membres et les membres suppléants suivants à se joindre au groupe de travail du Comité permanent sur les annotations : la présidente du AC (Mme Caceres), les représentants de l'Amérique Centrale et du Sud et Caraïbes (Mme Rivera), de l'Europe (M. Sajeva) et de l'Océanie (M. Leach) au PC, ainsi que les représentants par intérim de l'Afrique (M. Luke) et de l'Asie (Mme Al-Salem) au AC.

Le représentant de l'Europe (M. Sajeva), les représentants du PC de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Mme Rivera), de l'Amérique du Nord (M. Benítez) et de l'Océanie (M. Leach), le représentant par intérim de l'Amérique du Nord (Mme Gnam), les représentants par intérim du PC de l'Afrique (M. Luke) et de l'Asie (Mme Al-Salem), ainsi que les présidences du AC et du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

7.2 Annotations concernant les espèces inscrites aux annexes CITES : rapport du groupe de travail intérimaire du Comité permanent

Les États-Unis d'Amérique présentent le document AC27/PC21 Doc. 7.2.

Les Comités prennent note du document AC27/PC21 Doc. 7.2.

Les États-Unis d'Amérique et les présidences du AC et du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

8. Coopération avec d'autres accords multilatéraux relatifs à la biodiversité (AME)

8.2 Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) (décision 16.15)

Le représentant de l'Amérique du Nord du PC (M. Benítez) présente le document AC27/PC21 Doc. 8.1.

Les Comités conviennent que les présidences des AC et PC doivent intégrer l'information transmise par le représentant de l'Europe (Mr Fleming) au AC dans le document AC27/PC21 Doc. 8.1 pour rapport au Comité permanent à sa 65^e session, et insister dans leur rapport sur les points suivants :

- il est essentiel que des experts ayant une bonne connaissance de la CITES participent à l'évaluation prochaine par le groupe spécialisé de l'IPBES sur l'utilisation durable des ressources;
- étant donné l'importance donnée aux candidats gouvernementaux dans le processus d'évaluation de l'IPBES, les Parties doivent nommer des experts CITES pour participer à cette évaluation;
- au moment d'établir la liste des candidats, la CITES devra veiller à une représentation équitable des régions, à une large diversité de compétences et à une amélioration de la parité;
- pour une évaluation complète de l'utilisation durable des ressources, il faut faire appel à des spécialistes dans des domaines autres que la biologie et la gestion de la biodiversité, comme les sciences sociales, l'économie et les politiques de développement rural;

- le Comité permanent et les Parties peuvent choisir des experts parmi ceux qui ont participé à l'Atelier international d'experts sur les avis de commerce non-préjudiciable CITES – *International Expert Workshop on CITES Non-Detriment Findings* (Cancún, Mexique, 2008); et
- il est possible d'établir des échanges plus efficaces et réguliers entre l'IPBES et la CITES, et de faciliter la nomination d'experts ayant une bonne connaissance de la CITES par l'intermédiaire du représentant par intérim de l'Afrique (M. Fouda) au AC, lequel est aussi membre du Groupe d'experts multidisciplinaire de l'IPBES pour l'Afrique.

Les Comités prennent note du document AC27/PC21 Doc. 8.1 et des avancées accomplies.

Le représentant du AC de l'Europe (M. Fleming), le représentant du PC de l'Amérique du Nord (M. Benítez), le représentant par intérim du AC de l'Afrique (M. Fouda) et les présidences du AC et du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

8.2 Coopération avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la Convention sur la diversité biologique (résolution Conf.16.5)

Le représentant de l'Amérique du Nord (M. Benítez) présente le document PC21 Doc. 8.2.

Le Comité pour les plantes prend acte de la résolution Conf. 16.5 et de la « Liste des activités et produits CITES possibles et de leur contribution potentielle aux buts et objectifs de la *Stratégie mondiale pour la conservation des plantes 2011-2020* actualisée » (SMCP) figurant en annexe au document.

Le Comité pour les plantes encourage les Parties à rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution Conf. 16.5 aux représentants de leur région auprès du Comité.

Le Comité pour les plantes est d'accord pour que le Président du groupe de travail intersessions sur la *Stratégie mondiale pour la conservation des plantes* (le représentant de l'Amérique du Nord, M. Benítez), en consultation avec le Secrétariat, présente un rapport à la prochaine session du Comité pour les plantes sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution Conf. 16.5. Il est également d'accord pour que le Président du groupe de travail encourage d'autres acteurs pertinents de la SMCP à mener des activités liées à la mise en œuvre de la résolution Conf. 16.5, telles que des ateliers, évaluations, publications et manifestations et, s'il y a lieu, à faire rapport à ce sujet au Président du groupe de travail.

Le Comité établit un groupe de travail intersessions pour examiner le point 8.2 de l'ordre du jour avec le mandat suivant :

- a) vérifier le respect des recommandations formulées par le Comité pour les plantes à sa 21^e session concernant la mise en œuvre de la résolution Conf. 16.5; et
- b) préparer un rapport d'activités pour examen à la 22^e session du Comité.

La composition du groupe est établie comme suit :

Président :	Le représentant de l'Amérique du Nord (M Benítez);
Membres :	Les représentants de l'Afrique (Mme Khayota), de l'Asie (M. Fernando), de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Mme Rivera), de l'Océanie (M. Leach), et le représentant suppléant de l'Europe (M. Carmo);
Parties :	Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique;
OIG et ONG :	PNUE-Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (PNUE-WCMC), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), <i>Botanical Gardens Conservation International</i> et TRAFFIC International.

Les représentants de l'Amérique du Nord (M. Benítez) et de l'Océanie (M. Leach) ainsi que l'Afrique du Sud, les États-Unis d'Amérique, le Mexique, *American Herbal Products Association* et la Présidente du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

9. Renforcement des capacités

9.1 Rapport du Secrétariat

Le Secrétariat présente le document AC27/PC21 Doc.9.1.

Les Comités établissent un groupe de travail intersessions avec le mandat suivant :

Le groupe de travail intersessions : fournit des orientations au Secrétariat sur ses activités de renforcement des capacités; examine le matériel de formation du Secrétariat employé pour le renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne l'émission d'avis de commerce non-préjudiciable; et fournit des conseils sur la mise à jour, l'enrichissement ou l'amélioration de ce matériel selon que de besoin. Il fait rapport sur l'avancement de ces activités aux prochaines sessions des Comités.

La composition du groupe est établie comme suit :

- Coprésidents : La Présidente du PC (Mme Clemente) et le représentant de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (M. Ouboter) au AC;
- Membres : Le représentant de l'Océanie (M. Robertson) au AC, les représentants de l'Afrique (Mme Khayota), l'Asie (M. Fernando) et l'Amérique du Nord (M. Benítez) au PC, les représentants intérimaires de l'Afrique (M. Fouda), de l'Amérique du Nord (Mme Gnam) et de l'Asie (M. Ishii) au AC;
- Parties : Allemagne, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Mexique, Portugal et Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;
- OIG et ONG : Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), PNUE-Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (PNUE-WCMC), *Conservation International*, *Humane Society International*, TRAFFIC et WWF.

Le représentant du AC de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (M. Ouboter), les représentants du PC de l'Afrique (Mme Khayota) et de l'Amérique du Nord (M. Benítez), les représentants par intérim du AC de l'Afrique (M. Fouda) et de l'Amérique du Nord (Mme Gnam) et la spécialiste de la nomenclature du AC (Mme Grimm), ainsi que l'Allemagne, la Chine, les États-Unis d'Amérique, le Mexique, le Portugal, *Humane Society International* et les présidences du AC et du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

9.2 Orientations pour l'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour les plantes pérennes

L'Allemagne présente le document PC21 Doc. 9.2.

Le Comité prend note du document PC21 Doc. 9.2.

Le Comité recommande que l'Allemagne soumette le document *Orientations pour l'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour les plantes pérennes* au Secrétariat pour mise en ligne sur le site de la CITES, et que les Parties soient invitées à mettre en pratique les *Orientations* et à fournir un retour à l'Allemagne.

Le Comité invite l'Allemagne à soumettre une version révisée des *Orientations pour l'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour les plantes pérennes* à l'une de ses prochaines sessions et suggère que cette révision tienne compte et s'appuie sur les retours d'expérience des Parties quant aux *Orientations*, sur les résultats des tests sur l'applicabilité des *Orientations* aux différentes formes de vie de la flore, sur les conclusions des séminaires sur le renforcement des capacités, et sur les études de cas.

Les représentants de l'Amérique du Nord (M. Benítez) et de l'Océanie (M. Leach), ainsi que l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la Géorgie, le Mexique, le Pérou, la Suisse, TRAFFIC et la Présidente du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

10. Espèces éteintes ou peut-être éteintes (décision 16.164)

Le Secrétariat présente le document AC27/PC21 Doc. 10.

Les Comités établissent un groupe de travail intersessions avec le mandat suivant :

Le groupe de travail intersessions :

1. étudie les dispositions de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16) sur les Critères d'amendement des Annexes I et II qui s'appliquent aux espèces éteintes ou probablement éteintes et font rapport au Comité permanent;
2. définit les grands principes applicables au traitement des espèces classées « Éteintes » et « Probablement éteintes » dans les Annexes I et II, et aborde les défis pratiques de leur mise en œuvre;
3. fait rapport aux prochaines sessions des Comités.

La composition du groupe est établie comme suit :

Coprésidents : Le représentant de l'Europe (M. Fleming) au AC et le représentant par intérim de l'Afrique (M. Luke) au PC;

Membres : Les représentants de l'Europe (M. Lörtscher) et de l'Océanie (M. Robertson) au AC, les représentants de l'Asie (M. Fernando) et de l'Europe (M. Sajeva) au PC, les représentants par intérim de l'Europe (Mme Gaynor) et la représentante intérimaire de l'Amérique du Nord (Mme Gnam) au AC, et la spécialiste de la nomenclature (Mme Grimm) au AC;

Parties : Afrique du Sud, Australie, Canada, Mexique, République tchèque et Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;

OIG et ONG : UICN, PNUE-WCMC, *Conservation International*, *Humane Society International*, TRAFFIC et WWF.

Les représentants du AC de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (M. Ouboter), de l'Europe (M. Fleming) et de l'Océanie (M. Robertson), le représentant du PC de l'Amérique du Nord (M. Benítez), la représentante par intérim du AC de l'Amérique du Nord (Mme Gnam), le représentant par intérim du PC de l'Afrique (M. Luke) et la spécialiste de la nomenclature du AC (Mme Grimm) ainsi que l'Afrique du Sud, la Chine, *Humane Society International*, TRAFFIC et les présidences du AC et du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

11. Examen des obligations en matière de rapports (décision16.45)

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord présente le document AC27/PC21 Doc. 11.

Les Comités établissent un groupe de travail (AC27/PC21 WG1) avec le mandat suivant :

Étudier chacune des exigences en matière de rapport mentionnées en annexe qui les concernent (et d'autres s'ils considèrent qu'elles sont aussi pertinentes pour les missions des deux Comités) et préciser dans la dernière colonne de l'annexe s'ils considèrent l'exigence :

- a) toujours valable, ou,
- b) périmée ou inutile, et donc caduque.

La composition du groupe est établie comme suit :

Coprésidents : Le représentant de l'Europe (M. Lörtscher) au AC et le représentant de l'Océanie (M. Leach) au PC;

Membres : Le représentant par intérim de l'Afrique (M. Luke) au PC;

Parties : Allemagne, Australie, Autriche, États-Unis d'Amérique, Mexique, Pologne, et Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;

OIG et ONG : UICN, PNUE-WCMC, *Defenders of Wildlife* et *Humane Society International*.

Plus tard dans la session, le représentant du AC de l'Europe (M. Lörtscher) présente le document AC27/PC21 WG1 Doc. 1.

Les Comités adoptent les recommandations du document AC27/PC21 WG1 Doc. 1³ sur les obligations spéciales en matière de rapports qui sont déterminées comme étant encore d'actualité et valables pour l'un des Comités ou pour les deux Comités. Conformément à la décision 16.45, ils conviennent de conseiller en conséquence le groupe de travail du Comité permanent sur les obligations spéciales en matière de rapports.

Les représentants du AC de l'Europe (M. Lörtscher) et de l'Océanie (M. Robertson), le représentant suppléant du PC de l'Amérique du Nord (Mme Sinclair) ainsi que le Mexique et les présidences du Comité permanent, du AC et du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

12. Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II [résolution Conf. 12,8 (Rev.CoP13)]

12.1 Évaluation de l'étude du commerce important [décision 13.67 (Rev.CoP14)]

Le spécialiste de la nomenclature du PC (M. McGough) présente le document AC27/PC21 Doc. 12.1.

Les Comités prennent note du document AC27/PC21 Doc. 12.1.

Les Comités décident que le groupe de travail consultatif de la CITES sur l'Évaluation de l'étude du commerce important doit poursuivre son travail intersessions avec les mêmes coprésidents et membres, conformément au paragraphe 4 du document AC27/PC21 Doc. 12.1.

Les Comités demandent au groupe de travail de tenir compte des commentaires et suggestions formulés durant la discussion sur le document AC27/PC21 Doc. 12.1 et de fournir un projet de révision de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13) sur *l'Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II* à la prochaine session du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes pour qu'ils puissent l'examiner.

Les Comités conviennent de rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la décision 13.67 (Rev. CoP14) à la 65^e session du Comité permanent.

Le représentant du AC de l'Europe (M. Fleming), la représentante par intérim de l'Amérique du Nord (Mme Gnam), la représentante suppléante du AC de l'Europe (Mme Gaynor), ainsi que l'Indonésie, *Humane Society International* et les présidences du AC et du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

12.2 Vue d'ensemble de l'étude du commerce important axée sur les espèces

Le Secrétariat présente le document PC21 Doc. 12.2 (Rev. 1).

Le Comité prend note du document PC21 Doc. 12.2 (Rev. 1).

La Présidente du PC intervient durant la discussion sur ce point.

12.3 Espèces sélectionnées à la suite de la CoP15

Le Secrétariat présente le document PC21 Doc. 12.3.

Le Comité prend note du document PC21 Doc. 12.3.

³ La version finale des recommandations du AC27/PC21 WG1 figure en annexe 2.

Le PNUE-WCMC et la Présidente du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

12.4 Sélection d'espèces pour des études de commerce après la CoP16

Le Secrétariat présente le document PC21 Doc. 12.4.

Le Comité prend note du document PC21 Doc. 12.4.

Les représentants de l'Amérique du Nord (M. Benítez) et de l'Océanie (M. Leach), le PNUE-WCMC, le WWF et la Présidente du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

Le Comité met en place un groupe de travail (PC21 WG2) pour examiner les points 12.2, 12.3 et 12.4 de l'ordre du jour avec le mandat suivant :

Concernant le point 12.3 de l'ordre du jour :

- a) conformément aux paragraphes k) et l) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13), examiner les rapports et les réponses reçues des États de l'aire de répartition et, s'il y a lieu, réviser les classements provisoires proposés par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (PNUE-WCMC) figurant en annexe 2 au document PC21 Doc.12.3;
- b) signaler au Secrétariat les problèmes relevés n'ayant aucun lien avec la mise en œuvre des paragraphes 2 a), 3 ou 6 a) de l'Article IV;
- c) conformément aux paragraphes n) et o) de la même résolution, formuler des recommandations pour les espèces dont il faut se préoccuper en urgence et peut-être préoccupantes.
 - n) *pour les espèces dont il faut se préoccuper en urgence, ces recommandations devraient proposer des mesures spécifiques pour traiter les problèmes d'application de l'Article IV, paragraphe 2 a), 3 ou 6 a). Ces recommandations devraient distinguer les mesures à court terme de celles à long terme, et pourraient inclure, par exemple :*
 - i) *la mise en place de procédures administratives, de quotas d'exportation prudents ou de restrictions temporaires sur les exportations des espèces concernées;*
 - ii) *l'application de procédures de gestion adaptative pour faire en sorte que toute nouvelle décision concernant le prélèvement et la gestion des espèces concernées se fonde sur le suivi des effets de prélèvements antérieurs et sur d'autres facteurs; ou*
 - iii) *la conduite d'évaluations de l'état du taxon spécifique au niveau national, d'études de terrain ou d'évaluations des menaces pour les populations ou d'autres facteurs pertinents sur lesquels une autorité scientifique pourrait se fonder pour rendre un avis de commerce non préjudiciable, conformément aux dispositions des paragraphes 2 a) ou 6 a) de l'Article IV.*
 - o) *pour les espèces peut-être préoccupantes, ces recommandations devraient spécifier les informations requises pour permettre au Comité pour les animaux ou au Comité pour les plantes de déterminer si elles devraient être classées comme espèces dont il faut se préoccuper en urgence ou espèces moins préoccupantes. Elles devraient aussi spécifier les mesures provisoires appropriées pour la réglementation du commerce. Ces recommandations devraient distinguer les mesures à court terme de celles à long terme, et pourraient inclure, par exemple :*
 - i) *la conduite d'évaluations de l'état du taxon spécifique au niveau national, d'études de terrain ou d'évaluations des menaces pour les populations ou d'autres facteurs pertinents; ou*
 - ii) *l'établissement de quotas d'exportation prudents pour les espèces concernées, à titre de mesure provisoire.*

Il conviendrait de fixer des délais pour la mise en œuvre de ces recommandations. Ces délais doivent correspondre à la nature de l'action à entreprendre et devraient, normalement, aller de 90 jours minimum à deux ans maximum après la date de communication à l'État concerné.

Concernant le point 12.4 de l'ordre du jour :

- d) Conformément au paragraphe b) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13), sélectionner les espèces prioritaires pour étude en tenant compte des suggestions faites dans le tableau 1 de l'annexe 2 du document PC21 Doc. 12.4.

La composition du groupe est établie comme suit :

Président :	Le spécialiste de la nomenclature (M. McGough);
Membres :	Les représentants de l'Afrique (Mme Khayota), de l'Asie (M. Fernando), de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Mme Rivera), de l'Amérique du Nord (M. Benítez) et de l'Océanie (M. Leach);
Parties :	Afrique du Sud, Allemagne, Brésil, Canada, Chili, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Indonésie, Irlande, Italie, Madagascar, Mexique, Namibie, Norvège, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République tchèque et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;
OIG et ONG	Commission européenne, UICN – Union International pour la Conservation de la Nature, PNUE-WCMC, <i>American Herbal Products Association</i> , <i>Species Survival Network</i> , <i>Swan International</i> , TRAFFIC International et WWF.

Plus tard dans la session, le spécialiste de la nomenclature (M. McGough) présente le document PC21 WG2 Doc. 1⁴.

Le Comité adopte les recommandations figurant dans le document PC21 WG2 Doc. 1 assorti des modifications suivantes :

- page 2 sous « Recommandations », remplacer « *Carnegiea giganteum* » par *Carnegiea gigantea*.
- dans le tableau, pages 2 et 3, dans la colonne « Recommandations », supprimer toutes les occurrences de la phrase « Les problèmes identifiés n'ont aucun lien avec la mise en œuvre des paragraphes 2 a), 3 ou 6 a) de l'Article IV; recommandation rédigée ».
- page 3, sur la ligne du tableau concernant *Euphorbia itremensis*, modifier le texte de la colonne « Recommandation » comme suit : « Catégorie confirmée ». ~~et supprimée de l'étude. Les problèmes qui sans lien avec la mise en œuvre de l'Article IV paragraphes 2 a), 3 ou 6 a) sont identifiés et la recommandation rédigée ».~~
- page 3, sous « Recommandations : Les problèmes identifiés n'ont aucun lien avec la mise en œuvre des paragraphes 2 (a), 3 ou 6 (a) de l'Article IV » remplacer : « Les autorités CITES doivent examiner leur méthode de prélèvement, gestion, analyse du commerce et rapport pour ces espèces, identifier les raisons de l'imprécision et des manques dans les données et mettre en place des mécanismes pour les corriger et en faire rapport au Secrétariat avant la PC22 » par le texte suivant : « Le Secrétariat est prié d'enquêter sur les grandes divergences entre le commerce déclaré par les Parties importatrices et les Parties exportatrices de certains taxons, aux fins d'obtenir des statistiques sur le commerce pour l'Étude du commerce important donnant une image plus fidèle du commerce réel. »

Le spécialiste de la nomenclature (M. McGough) ainsi que la France, le Mexique, le PNUE-WCMC et la Présidente du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

⁴ La version finale du rapport du PC21 WG2 figure en annexe 3 au présent compte rendu résumé.

13. Transport des spécimens vivants [résolution Conf. 10.21 (Rev. CoP16)]

Le Secrétariat présente le document AC27/PC21 Doc. 13.

Les Comités prennent note du document AC27/PC21 Doc. 13.

L'Israël et la Présidente du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

14. Examen du matériel d'identification et d'orientation (décision 16.59)

Le Secrétariat présente le document AC27/PC21 Doc. 14.

Conformément aux décisions 16.59, les Comités forment un groupe de travail intersessions composé d'au moins un représentant de chaque région de chacun des deux comités et le chargent de la mission suivante :

- a) aider à identifier les taxons inscrits aux annexes CITES, en tenant compte du matériel d'identification et d'orientation CITES actuel, ainsi que d'autres documents établis par des Parties et des organisations non gouvernementales et intergouvernementales;
- b) établir, en collaboration avec les Parties, sous quelle forme le matériel d'identification et d'orientation est actuellement disponible (format papier et électronique) afin de le rendre plus accessible;
- c) consulter les Parties pour évaluer la nécessité de fournir du matériel d'identification supplémentaire, y compris du matériel en cours d'élaboration par les Parties et prescrit par décision;
- d) en collaboration avec le Secrétariat et en tenant compte des nouvelles technologies basées sur Internet, examiner et faire des recommandations, y compris des amendements à la résolution Conf. 11.19 (Rev. CoP16), *Manuel d'identification*, afin de favoriser l'exactitude et l'accessibilité du matériel d'identification et d'orientation; et
- e) rendre compte des progrès réalisés à la 28^e session du Comité pour les animaux et à la 22^e session du Comité pour les plantes.

La composition du groupe est établie comme suit :

Coprésidents : La présidente du PC (Mme Clemente) et le représentant de l'Océanie au AC (M. Robertson);

Membres : les représentants du AC de l'Asie (M. Soemorumekso), de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (M. Ouboter) et de l'Europe (M. Lörtscher), les représentants du PC de l'Afrique (Mme Khayota), de l'Asie (M. Fernando), de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Mme Rauber Coradin), de l'Amérique du Nord (M. Benítez) et de l'Océanie (M. Leach), et la représentante intérimaire d'Amérique du Nord au AC (Mme Gnam);

Parties : Afrique du Sud, Chine, États-Unis d'Amérique, Mexique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse;

OIG et ONG : Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) et Humane Society International.

Les Comités conviennent que l'activité qui leur a été adressée dans le paragraphe d) des décisions 16.59 a été réalisée par le Secrétariat, comme indiqué dans les annexes 1 et 2 du document AC27/PC21 Doc.14.

Les Comités demandent au Secrétariat d'aider le groupe de travail intersessions, selon qu'il conviendra, en diffusant notamment des notifications aux Parties, au besoin.

Les représentants du AC de l'Europe (M. Fleming) et de l'Océanie (M. Roberston), les représentants du PC de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Mme Rauber Coradin) et de l'Océanie (M. Leach), ainsi que les États-Unis d'Amérique et la Présidente du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

14.1 Glossaire des produits en bois d'agar (décision 16.155)

L'Indonésie présente le document PC21 Doc. 14.1 (Rev.1).

Le Comité met en place un groupe de travail (PC21 WG4) pour examiner les points 18.5, avec le mandat suivant :

Examiner et fournir des commentaires et des recommandations pour améliorer le Glossaire des produits de bois d'agar présenté dans le document PC21 Doc. 14.1.

La composition du groupe est établie comme suit :

Coprésidents : Indonésie et Koweït;

Membres : Le représentant de l'Océanie (M. Leach);

Parties : Allemagne, Autriche, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Irlande, Pologne, République tchèque, Suisse et Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;

OIG et ONG : Commission européenne, UICN, PNUE-WCMC, Association indonésienne du bois d'Agar et *Swan International*.

Plus tard dans la session, la représentante par intérim de l'Asie (Mme Al-Salem) présente le document PC21 WG4 Doc. 1.

Le Comité adopte les recommandations du document PC21 WG4 Doc. 1⁵.

Le Comité demande que la suppléante du représentant de l'Asie (Mme Al-Salem) organise une manifestation en marge de l'atelier sur le bois d'agar en Inde en 2015 pour recueillir les retours des participants et des États de l'aire de répartition sur le Glossaire des produits de bois d'agar présenté dans le document PC21 Doc. 14.1.

Concernant la recommandation 6, le Comité prend note du commentaire du Secrétariat signalant que la décision 15.95 (Rev. CoP16) ne mentionne pas les problèmes de lutte contre la fraude ou d'évaluation du Glossaire des produits de bois d'agar parmi les sujets à aborder pendant l'atelier.

Les représentants de l'Amérique du Nord (M. Benítez) et de l'Océanie (M. Leach), les représentants suppléants de l'Afrique (M. Luke) et de l'Asie (Mme Al-Salem) ainsi que les États-Unis d'Amérique, la France, l'Indonésie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Présidente du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

15. Création d'un répertoire d'identification des espèces de bois inscrites aux annexes CITES

Le représentant de l'Europe (M. Sajeva) présente le document PC21 Doc. 15.

Le Comité prend note du document PC21 Doc. 15 et des suggestions destinées à l'amélioration du *Répertoire d'identification des espèces de bois inscrites aux annexes CITES* et à étendre son champ d'application pour inclure toutes les régions CITES.

Le Comité invite le représentant de l'Europe (M. Sajeva) et l'Union européenne à soumettre un rapport sur l'état d'avancement du *Répertoire d'identification des espèces de bois inscrites aux annexes CITES* à la 22^e session du Comité.

Les représentants de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Mme Rauber Coradin et Mme Rivera) et de l'Europe (M. Sajeva) ainsi que l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, le Mexique, l'Union européenne et la Présidente du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

⁵ La version finale du rapport du PC21 WG4 figure en annexe 4 au présent compte rendu résumé.

16. Rapports sur le commerce des plantes reproduites artificiellement [décision 14,40 (Rev. CoP16)]

Le Secrétariat présente le document PC21 Doc. 16.

Le Comité met en place un groupe de travail (PC21 WG7) pour examiner le point 16 de l'ordre du jour avec le mandat suivant :

- a) conformément à la décision 14.40 (Rev. CoP16), et en tenant compte du rapport du Secrétariat, déterminer s'il y a des taxons de plantes inscrits à l'Annexe II pour lesquels des rapports détaillés sur le commerce de spécimens reproduits artificiellement « est moins pertinent »;
- b) préparer des conclusions pour communication au Comité permanent à sa 65^e session.

La composition du groupe est établie comme suit :

Président : Le représentant de l'Amérique du Nord (M Benítez);

Membres: Les représentants de l'Afrique (Mme Khayota), de l'Asie (M Fernando), de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Mme Rivera) et de l'Europe (M Sajeva);

Parties : Afrique du Sud, Allemagne, États-Unis d'Amérique, Italie, Mexique et Suisse;

OIG et ONG : PNUE-WCMC et *Species Survival Network*.

Les représentants de l'Afrique (Mme Khayota), de l'Asie (M. Fernando), de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Mme Rivera), de l'Europe (M. Sajeva), de l'Amérique du Nord (M. Benítez) et de l'Océanie (M. Leach) ainsi que l'Afrique du Sud, l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, le Mexique, la Suisse, le PNUE-WCMC, *Species Survival Network* et la Présidente du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

Plus tard dans la session, le représentant de l'Amérique du Nord (M. Benítez) présente le document PC21 WG7 Doc. 1.

Faute de consensus sur les recommandations du document PC21 WG7 Doc. 1⁶, le Comité décide de demander au Comité permanent de prévoir plus de temps, lors sa 65^e session, pour la mise en œuvre de la décision 14.40 (Rev. CoP16), et de faire rapport à sa 66^e session.

Le Comité établit un groupe de travail intersessions sur le point 16 avec le mandat suivant :

- a) conformément à la décision 14.40 (Rev. CoP16), et en tenant compte du rapport du Secrétariat, déterminer s'il y a des taxons de plantes inscrits à l'Annexe II pour lesquels des rapports détaillés sur le commerce de spécimens reproduits artificiellement « est moins pertinent »;
- b) étudier les différentes options pour la révision des rapports sur le commerce de plantes reproduites artificiellement inscrites à l'Annexe II telles que présentées à l'annexe 2 du document PC21 Doc. 16;
- c) présenter un rapport accompagné de conclusions et recommandations à la 22^e session du Comité pour les plantes pour examen.

La composition du groupe est établie comme suit :

Coprésidents : La représentante suppléante de l'Amérique du Nord (Mme Sinclair) et la Suisse;

Président : Le représentant de l'Amérique du Nord (M Benítez);

Parties : Afrique du Sud, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Italie, Mexique et Suisse;

OIG et ONG : PNUE-WCMC et *Species Survival Network*.

⁶ La version finale du rapport du PC21 WG7 figure en annexe 5 au présent compte rendu résumé.

Les représentants de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Mme Rivera), de l'Europe (M. Sajeva) et de l'Amérique du Nord (M. Benítez), ainsi que l'Afrique du Sud, les États-Unis d'Amérique, le Mexique, la Suisse, *Species Survival Network* et la Présidente du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

17. L'espèce *Galanthus woronowii* capturée dans la nature et commercialisée et la préparation de sa propagation artificielle en Géorgie

La Géorgie présente le document PC21 Doc. 15.

Le Comité prend note du document PC21 Doc. 15.

L'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la Géorgie, l'Union européenne et la Présidente du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

18. Arbres

Le Comité établit un groupe de travail intersessions sur les plantations et la reproduction artificielle des arbres avec le mandat suivant :

- a) examiner les systèmes actuels de production d'espèces d'arbres, y compris les plantations mixtes et monospécifiques et évaluer l'applicabilité des définitions actuelles de l'expression « reproduit(e)s artificiellement » dans la résolution Conf. 10.13 (Rev. CoP15) et la résolution Conf. 11.11 (Rev. CoP15), respectivement.
- b) étudier la façon dont le Comité peut faire rapport sur ces questions à la 17^e session de la Conférence des Parties.

La composition du groupe est établie comme suit :

Coprésidents : Guatemala et Indonésie;

Membres : La Présidente du PC (Mme Clemente) et les représentants de l'Asie (M. Fernando), de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Mme Rauber Coradin et Mme Rivera) et de l'Océanie (M. Leach);

Parties : Allemagne, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Mexique, Pérou, Portugal, Suisse et Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;

OIG et ONG : Commission européenne, UICN, *Species Survival Network*, TRAFFIC International et WWF.

Concernant le groupe de travail intersessions sur les plantations et la reproduction artificielle d'arbres, le Comité convient d'inviter le représentant de l'Afrique, M. Hafashimana, à en devenir membre, et demande aux représentants et aux suppléants des représentants de l'Afrique de l'aider à identifier les Parties de la région pouvant être intéressées à se joindre au groupe de travail intersessions.

Le Comité demande au Secrétariat d'aider le groupe de travail intersessions selon qu'il conviendra, en diffusant notamment des Notifications aux Parties, si nécessaire.

18.1 Rapport de situation sur le programme conjoint CITES-OIBT pour les espèces d'arbres (résolution Conf. 14.4)

Le Secrétariat présente le document PC21 Doc. 18.1.

Le Comité prend note du rapport sur l'état d'avancement du programme présenté dans le document PC21 Doc. 18.1.

Le Brésil, le Cameroun, les États-Unis d'Amérique, l'Indonésie, le Guatemala, le Pérou, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et la Présidente du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

18.2 Groupe de travail sur les espèces d'arbres néotropicales (décision 16.159)

18.2.1 Composition et cahier des charges du groupe de travail

La Présidente du PC présente le document PC21 Doc.18.2.1.

Conformément à la décision 16.159, le Comité établit un groupe de travail sur les espèces d'arbres néotropicales.

Le Comité accepte le Cahier des charges du groupe de travail, présenté en annexe du document PC21 Doc. 18.2.1.

Le Comité accepte la composition du groupe de travail présentée en annexe au document PC21 Doc. 18.2.1, notant que le Chili est un État de l'aire de répartition des espèces d'arbres néotropicales et, en tant que tel, membre du groupe de travail. Le Comité prend note de l'intérêt manifesté par *Species Survival Network*, TRAFFIC International et le WWF pour se joindre au groupe de travail, et convient que la composition définitive du groupe de travail relève de la décision de son président.

Le Comité pour les plantes accepte la demande de l'Allemagne de participer aux groupes de travail intersessions établis pour les points 9.1 et 14.

Les représentants de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Mme Rivera) et de l'Amérique du Nord (M. Benítez), ainsi que le Cameroun, le Guatemala, *Species Survival Network*, TRAFFIC et le WWF interviennent durant la discussion sur ce point.

18.2.2 Élection du président et du vice-président

La Présidente du PC présente ce point, pour lequel aucun document n'a été préparé.

En lien avec la mise en œuvre de la décision 16.159, le Comité élit M. Beltetón (Guatemala) à la présidence et Mme Núñez (Pérou) à la vice-présidence du groupe de travail sur les espèces d'arbres néotropicales.

La représentante de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Mme Rivera) et la Présidente du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

18.3 Ébènes (*Diospyros* spp.) et palissandres (*Dalbergia* spp.) de Madagascar (décision 16.152)

18.3.1 Rapport du Secrétariat

Le Secrétariat présente le document PC21 Doc. 18.3.1.

Le Comité prend note du document PC21 Doc. 18.3.1.

Le représentant de l'Amérique du Nord (M. Benítez), l'Allemagne, la Chine et la Suisse interviennent durant la discussion sur ce point.

18.3.2 Rapport de Madagascar sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action pour "*Diospyros* spp. et *Dalbergia* spp."

Madagascar présente le document PC21 Doc. 18.3.2.

Le Comité prend note du document PC21 Doc. 18.3.2.

Le Comité met en place un groupe de travail (PC21 WG3) chargé d'examiner les points 18.3.1 et 18.3.2 l'ordre du jour, avec le mandat suivant :

- a) conseiller Madagascar et formuler des orientations en vue de l'établissement du rapport sur les activités qui sera soumis à la 17^e session de la Conférence des Parties (CoP17);

- b) examiner le rapport de Madagascar sur la mise en œuvre du plan d'action et aider et conseiller ce pays.

La composition du groupe est établie comme suit :

Coprésidents : Le spécialiste de la nomenclature (M. McGough) et Madagascar;

Membres: Le représentant de l'Europe (M. Sajeva);

Parties : Allemagne, Autriche, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Italie, Portugal, Suisse et Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;

OIG et ONG : Commission européenne, UICN, PNUE-WCMC, *Botanical Gardens Conservation International*, *Species Survival Network*, TRAFFIC International et WWF.

Plus tard dans la session, le spécialiste de la nomenclature (M. McGough) présente le PC21 WG3 Doc. 1.

Le Comité adopte les recommandations du document PC21 WG3 Doc. 1 avec les modifications suivantes⁷ :

- page 2, paragraphe b), septième recommandation, modifier le texte comme suit : « Madagascar, mène à son terme, en urgence, le processus nécessaire pour être membre de l'OIBT ~~et le Secrétariat CITES considère toujours cette question comme une priorité afin de bénéficier de l'assistance financière et technique du programme OIBT-CITES.~~ »
- page 2, paragraphe b), dernière recommandation, modifier le texte comme suit : « Une référence normalisée pour *Dalbergia* et *Diopsyros* doit être préparée le plus tôt possible. ~~et e En ce qui concerne *Dalbergia* une liste provisoire doit être disponible d'ici la prochaine session du Comité permanent de la CITES,~~ le Comité convient que le spécialiste de la nomenclature doit préparer une liste d'espèces qui servira de document d'information à la 65^e session du Comité permanent de la CITES. »

Le représentant suppléant de l'Afrique (M. Luke), le spécialiste de la nomenclature (M. McGough) ainsi que Madagascar, *Species Survival Network* et la Présidente du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

18.4 Bois de santal est-africain (*Osyris lanceolata*) (décisions 16.153 et 16.154)

La représentante de l'Afrique (Mme Khayota) présente le point 18.4 de l'ordre du jour.

Le Comité prend note du rapport oral de la représentante de l'Afrique (Mme Khayota).

Les représentants de l'Afrique (Mme Khayota), de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Mme Coradin) et de l'Océanie (M. Leach), ainsi que les États-Unis d'Amérique, le Guatemala, le Pérou et la Présidente du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

18.5 Taxons produisant du bois d'agar (*Aquilaria* spp. et *Gyrinops* spp.) [résolution Conf. 16.10; décisions 16,156, 16,157 et 15,95 (Rev. CoP16)]

Le Secrétariat présente le document PC21 Doc. 18.5.

Le Comité prend note du document PC21 Doc. 18.5.

⁷ La version finale des recommandations du PC21 WG3 figurent en annexe 6.

Les représentants de l'Amérique du Nord (M. Benítez) et de l'Océanie (M. Leach), la représentante suppléante de l'Asie (Mme Al-Salem) et les États-Unis d'Amérique interviennent durant la discussion sur ce point.

19. Examen périodique des espèces inscrites aux Annexes I et II [résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP16)]

19.1 Aperçu des espèces en cours d'examen

Le Secrétariat présente le document PC21 Doc. 19.1.

Le Comité prend note du document PC21 Doc. 19.1.

Le représentant de l'Amérique du Nord (M. Benítez) et le représentant suppléant de l'Afrique (M. Luke) ainsi que les présidences du AC et du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

19.2 Sélection d'espèces pour l'examen périodique

Le Secrétariat présente le document PC21 Doc. 19.1.

Le Comité prend note du document PC21 Doc. 19.2.

Le représentant de l'Amérique du Nord (M. Benítez) ainsi que les États-Unis d'Amérique et la Présidente du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

19.3 Examen d'espèces

19.3.1 Examen périodique de l'espèce *Pachypodium brevicaule* – rapport de Madagascar

Madagascar présente le document PC21 Doc. 19.3.1.

Le Comité prend note du document PC21 Doc. 19.3.1.

Les représentants de l'Europe (M. Sajevo) et de l'Amérique du Nord (M. Benítez), ainsi que les États-Unis d'Amérique, la France et Madagascar interviennent durant la discussion sur ce point.

19.3.2 Examen périodique de l'espèce *Tillandsia mauryana* – Rapport du Mexique

Le Mexique présente le document PC21 Doc. 19.3.2.

Le Comité prend note du document PC21 Doc. 19.3.2.

Les représentants de l'Europe (M. Sajevo) et de l'Amérique du Nord (M. Benítez) ainsi que les États-Unis d'Amérique interviennent durant la discussion sur ce point.

19.3.3 Rapport d'activité sur l'analyse périodique des genres *Sclerocactus* et *Lewisia serrata* – Rapport des États-Unis

Les États-Unis d'Amérique présente le document PC21 Doc. 19.3.3.

Le Comité prend note du rapport d'activité contenu par le document PC21 Doc. 19.3.3.

Les représentants de l'Europe (M. Sajevo) et de l'Amérique du Nord (M. Benítez), ainsi que les États-Unis d'Amérique, le Mexique, les Philippines et la Présidente du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

Le Comité établit un groupe de travail (PC21 WG5) pour examiner les points 19.1, 19.2, 19.3.1 et 19.3.2, avec le mandat suivant :

- a) en réponse à l'invitation du Comité pour les animaux, faire des recommandations pour la participation du Comité pour les plantes au groupe de travail intersessions établi par le Comité pour

les animaux pour examiner le processus de l'examen périodique, ainsi qu'une éventuelle révision de la résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP16).

Concernant le point 19.1 de l'ordre du jour

- b) évaluer la statut de l'examen périodique des espèces de plantes de Madagascar sélectionnées pour la période d'examen CoP13-CoP15 (*Aloe* spp.: 17 espèces de l'Annexe I; *Didiereaceae* spp.: 17 espèces de l'Annexe II; *Euphorbia* spp.: 10 espèces de l'Annexe I), et faire des recommandations sur les étapes suivantes pour conclure ces examens.

Concernant le point 19.2 de l'ordre du jour

- c) discuter de la sélection de nouvelles espèces pour l'examen périodique des Annexes, et faire des suggestions, le cas échéant.

Concernant les points 19.3.1 et 19.3.2

- d) conformément aux paragraphes j) et k) de la résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP16), déterminer la pertinence de transférer un taxon d'une Annexe à une autre, ou de supprimer un taxon des Annexes, et préparer une décision conforme aux critères de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16).

La composition du groupe est établie comme suit :

Président :	Le représentant de l'Amérique du Nord (M Benítez);
Membres:	La représentante de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Mme Rivera);
Parties :	Afrique du Sud, Autriche, Belgique, Cameroun, Canada, États-Unis d'Amérique, et Madagascar;
OIG et ONG :	UICN, PNUE-WCMC, <i>American Herbal Products Association</i> , <i>Species Survival Network</i> et TRAFFIC International.

Plus tard dans la session, le représentant de l'Amérique du Nord (M. Benítez) présente le document PC21 WG5 Doc. 1.

Le Comité adopte les recommandations du document PC21 WG5 Doc. 1⁸ avec les modifications suivantes :

- page 2, sous « Recommandations », paragraphe a), ajouter PNUE-WCMC dans les membres du groupe de travail intersessions.

Le Comité note un léger séisme.

Le représentant de l'Amérique du Nord (M. Benítez), le PNUE-WCMC et la Présidente du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

20. Nomenclature normalisée [résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP16)]

20.1 Rapport du spécialiste de la nomenclature botanique

Le spécialiste de la nomenclature (M. McGough) présente le document PC21 Doc. 20.1.

20.2 Nomenclature modifiée pour l'espèce *Aloe* – Rapport de l'Afrique du Sud

L'Afrique du Sud présente le document PC21 Doc. 20.2.

⁸ La version finale des recommandations du PC21 WG5 figurent en annexe 7.

Le Comité établit un groupe de travail (PC21 WG6) pour examiner les points 20.1 et 20.2, avec le mandat suivant :

Concernant le point 20.1 de l'ordre du jour

- a) examiner le format proposé pour la liste des cactus et recommander des spécialistes, et proposer au rédacteur une façon d'obtenir les noms des spécialistes compétents pour les cactus dans les États de l'aire de répartition avec lesquels il pourra communiquer durant la préparation de la liste;
- b) recommander des moyens de rendre la publication *CITES and Cycads : Checklist 2013* aussi accessible que possible aux Parties à des fins d'examen;
- c) recommander et faciliter la préparation d'une nomenclature normalisée pour les espèces de *Diospyros* et *Dalbergia* (populations de Madagascar), à adopter, s'il y a lieu, à la CoP17. Trouver une façon de mettre en œuvre les éléments de la nomenclature mentionnés dans la décision 16.152 d'ici la CoP17;
- d) passer en revue les modifications apportées à la taxonomie de l'espèce *Aloe* et réfléchir aux modifications requises concernant l'inscription des espèces aux annexes CITES ou les références normalisées; (point lié au document 18.3.1).
- e) déterminer si le passage définissant l'inscription de *Cyathea* spp. aux annexes CITES doit être réinséré et s'il est nécessaire d'établir une référence normalisée pour ce groupe.

Concernant le point 20.2 de l'ordre du jour

- f) examiner la recommandation sur les changements de nom concernant le genre *Aloe* et les genres associés.

La composition du groupe est établie comme suit :

Président: Le spécialiste de la nomenclature (M. McGough);

Membres : Les représentants de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Mme Rauber Coradin) et de l'Europe (M. Sajeva), le représentant intérimaire de l'Afrique (M. Luke);

Parties: Afrique du Sud, Canada, États-Unis d'Amérique, Madagascar, Mexique, Pérou et Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;

OIG et ONG : UICN et PNUE-WCMC.

Plus tard dans la session, le spécialiste de la nomenclature (M. McGough) présente le document PC21 WG6 Doc. 1.

Le Comité adopte les recommandations du document PC21 WG6 Doc. 1⁹.

Le spécialiste de la nomenclature (M. McGough) et la Présidente du PC interviennent durant la discussion sur ce point.

⁹ La version finale des recommandations du PC21 WG6 figurent en annexe 8.

21. Rapports régionaux

21.1 Afrique

Le représentant suppléant de l'Afrique (M. Luke) présente le document PC21 Doc. 21.1.

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document PC21 Doc. 21.1.

Il n'y a aucune intervention sur ce point.

21.2 Asie

Le représentant de l'Asie (M. Fernando) présente le document PC21 Doc. 21.2 (Rev.1).

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document PC21 Doc. 21.2.

Il n'y a aucune intervention sur ce point.

21.3 Amérique centrale et du Sud et Caraïbes

La représentante de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Mme Rivera) présente le document PC21 Doc. 21.3.

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document PC21 Doc. 21.3.

Il n'y a aucune intervention sur ce point.

21.4 Europe

Le représentant suppléant de l'Europe (M. Carmo) présente le document PC21 Doc. 21.4.

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document PC21 Doc. 21.4.

Il n'y a aucune intervention sur ce point.

21.5 Amérique du Nord

Le représentant de l'Amérique du Nord (M. Benítez) présente le document PC21 Doc. 21.5.

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document PC21 Doc. 21.5.

Il n'y a aucune intervention sur ce point.

21.6 Océanie

Le représentant de l'Océanie (M. Leach) présente le document PC21 Doc. 21.6.

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document PC21 Doc. 21.6.

Il n'y a aucune intervention sur ce point.

22. Autres questions

Concernant les points 18.2.1 et 18.2.2 de l'ordre du jour, le Comité accepte que les représentants de l'Asie (M. Fernando) et de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Mme Rauber Coradin et Mme Rivera) soutiennent les coprésidents du groupe de travail sur les espèces d'arbres néotropicales et facilitent la communication entre ces derniers.

23. Date et lieu de la 22^e session du Comité pour les plantes

Le Comité accepte l'offre de la Géorgie d'accueillir sa 22^e session en 2015.

Il n'y a aucune intervention sur ce point.

24. Allocutions de clôture

La Présidente du Comité pour les plantes remercie le Mexique d'avoir accueilli la session du Comité pour les plantes, ainsi que la session commune avec le Comité pour les animaux; la Géorgie pour sa proposition d'accueillir la prochaine session; tous les organisateurs et le personnel de la session; les membres du Comité; les Présidents du Comité pour les animaux et du Comité permanent, les participants, les interprètes et le Secrétariat pour leur travail et leur apports. Au nom du Comité, le représentant de l'Amérique du Nord (M. Benítez) félicite et remercie la Présidente pour le temps consacré à l'exercice de ses responsabilités et pour ses capacités d'encadrement.

Le Président clôt la session.

**Résultats des discussions du Comité pour les plantes sur le point 6,
Planification stratégique du Comité pour les plantes pour 2013-2016 (CoP16-CoP17),
sur la base du document PC21 WG1 Doc. 1**

Document adopté par le Comité

Composition (telle que décidée par le Comité)

Président : Présidente du PC (Mme Clemente)

Membres : Tous les représentants du PC, représentants intérimaires et suppléants;

Mandat

- compléter le tableau de l'annexe au document PC21 Doc. 6.1 en indiquant comment les instructions adressées au Comité pour les plantes et les activités à mettre en œuvre par le Comité entre la CoP16 et la CoP17 (2014-2016) contribuent aux buts et objectifs de la *Vision de la stratégie CITES 2008-2020* de la résolution Conf. 16.3;
- étudier les avancées et réalisations à la 21^e session du Comité pour les plantes; et
- examiner la façon dont le Comité pour les plantes peut faire rapport sur sa contribution aux buts et objectifs pertinents de la *Vision de la stratégie CITES 2008-2020* à la 17^e session de la Conférence des Parties, dans le rapport de la Présidente du Comité pour les plantes.

Recommandations (en anglais seulement)

Results on item 6.1 on CITES Strategic Vision: 2008-2020 (Resolution Conf. 16.3) are shown at the table below:

	Instructions to Plants Committee that contribute to Goals and Objectives of CITES Strategic Vision: 2008-2020 (Resolution Conf. 16.3)	Progress in PC21	
Goal 1: Ensure compliance with and implementation and enforcement of the Convention			
Objective 1.4 The Appendices correctly reflect the conservation needs of species	Conf. 9.24 (Rev. CoP16) on <i>Criteria for amendment of Appendices I and II</i>	X	
	Conf. 9.25 (Rev. CoP16) on <i>Inclusion of species in Appendix III</i>	X	
	Conf. 11.19 (Rev. CoP16) on <i>Identification Manual</i>	✓	
	Conf. 14.8 (Rev. CoP16) on <i>Periodic Review of species included in Appendices I and II</i>	✓	
	Decisions 16.162 on <i>Annotations</i>	✓	
	Decisions 14.40 (Rev. CoP16) on <i>Reporting on trade in artificially propagated plants</i>	✓	
	Decisions 14.148 (Rev. CoP16) on <i>Annotations for tree species included in Appendices II and III</i>	X	
	Decisions 16.164 on <i>Extinct or possibly extinct species</i>	✓	
	Decisions 16.45 on <i>Review of reporting requirements</i>	✓	
	Other decisions where PC gives its support:		
	Decision 16.150 on <i>Hoodia spp.</i>	✓	
	Decision 16.151 on <i>Ginseng (Panax ginseng and P. quinquefolius)</i>	✓	
Decisions 16.44 on <i>Review of reporting requirements</i>	✓		

	Instructions to Plants Committee that contribute to Goals and Objectives of CITES Strategic Vision: 2008-2020 (Resolution Conf. 16.3)	Progress in PC21
Objective 1.5 Best available scientific information is the basis for non-detriment findings	Conf. 10.13 (Rev. CoP15) on <i>Implementation of the Convention for timber species</i>	✓
	Conf. 11.11 (Rev. CoP15) on <i>Regulation of trade in plants</i>	✓
	Conf. 12.8 (Rev. CoP13) on <i>Review of Significant Trade in specimens of Appendix-II species</i>	✓
	Conf. 16.7 on <i>Non-detriment findings</i>	✓
	Conf. 13.67 (Rev. CoP14) on <i>Significant Trade Review</i>	✓
	Decision 16.152 on <i>Malagasy ebonies (<i>Diospyros</i> spp.) and Malagasy rosewoods (<i>Dalbergia</i> spp.)</i>	✓
	Decisions 16.153 and <i>East African sandalwood (<i>Osyris lanceolata</i>)</i>	✓
	Decisions 16.156 and 16.157 on <i>Agarwood-producing taxa (<i>Aquilaria</i> spp. and <i>Gyrinops</i> spp.)</i>	✓
	Decisions 16.159 on <i>Neotropical tree species</i>	✓
	Decisions 16.45 on <i>Review of reporting requirements</i>	✓
	Other decisions where PC gives its support:	
	Decisions 16.154 on <i>East African sandalwood (<i>Osyris lanceolata</i>)</i>	✓
	Decisions 15.95 (Rev. CoP16) on <i>Agarwood-producing taxa (<i>Aquilaria</i> spp. and <i>Gyrinops</i> spp.)</i>	✓
	Decisions 16.44 on <i>Review of reporting requirements</i>	✓
Objective 1.6 Parties cooperate in managing shared wildlife resources	Decisions 15.53 on <i>Production systems for specimens of CITES listed species</i>	✓
	Other decisions where PC gives its support:	
	Decision 16.149 on <i>Bushmeat</i>	✓
Objective 1.8 Parties and the Secretariat have adequate capacity-building programmes in place	Decisions 16.59 on <i>Identification Manual</i>	✓
	Other decisions where PC gives its support:	
	Conf. 14.3 on <i>CITES compliance procedures</i>	✓
	Conf. 16.2 on <i>Financing and the costed programme of work for the Secretariat for the triennium 2014-2016</i>	x
	Decisions 16.29 on <i>Capacity building</i>	✓
Goal 3: Contribute to significantly reducing the rate of biodiversity loss and to achieving relevant globally-agreed goals and targets by ensuring that CITES and other multilateral instruments and processes are coherent and mutually supportive		
Objective 3.2 <i>Awareness of the role and purpose of CITES is increased globally</i>	Note: not part of the main purpose of PC, although it contributes with it by performing its activities; i.e. PC meetings imply some awareness activities	
Objective 3.3 Cooperation with relevant international environmental, trade and development organizations is enhanced	Conf. 12.11 (Rev. CoP16) on <i>Standard nomenclature</i>	✓
	Conf. 10.21 (Rev. CoP16) on <i>Transport of live specimens</i>	✓
	Conf. 14.4 on <i>Cooperation between CITES and ITTO regarding trade in tropical timber</i>	✓
Objective 3.4 The contribution of CITES to the relevant	Conf. 16.5 on <i>Cooperation with the Global Strategy for Plant Conservation of the Convention on Biological Diversity</i>	✓
	Decisions 16.15 on <i>Intergovernmental Science-Policy Platform on</i>	✓

	Instructions to Plants Committee that contribute to Goals and Objectives of CITES Strategic Vision: 2008-2020 (Resolution Conf. 16.3)	Progress in PC21
Millennium Development Goals, the sustainable development goals set at WSSD, the Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020 and the relevant Aichi Biodiversity Targets, and the relevant outcomes of the United Nations Conference on Sustainable Development is strengthened by ensuring that international trade in wild fauna and flora is conducted as sustainable levels	<i>Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES)</i>	
	Other decisions where PC gives its support	
	Decisions 16.14 on <i>Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES)</i>	✓

Completion of Annex to document PC21 Doc. 6.3 is shown in the following table:

PLANTS COMMITTEE PLANNING (2013-2016)		H High	M Medium	L Low
Resolution/ Decision	Title	Priority and lead		
Conf. 9.19 (Rev. CoP15) Annex 3	Registration of nurseries that artificially propagate specimens of Appendix-I plant species for export purposes	High Rep. Central and South America and the Caribbean (Mme Ingrid)		
Conf. 9.24 (Rev. CoP16)	Criteria for amendment of Appendices I and II	High PC Chair (Mme Clemente)		
Conf. 9.25 (Rev. CoP16)	Inclusion of species in Appendix III	Low Rep. Africa (Mme Khayota)		
Conf. 10.21 (Rev. CoP16)	Transport of live specimens	Low Rep. Europe (M. Sajeva)		
Conf. 11.11 (Rev. CoP15)	Regulation of trade in plants	High Rep. Oceania (M. Leach)		
Conf. 11.1 (Rev. CoP16)	Establishment of committees	Low Rep. Asia (Mme Al-Salem)		
Conf. 11.19 (Rev. CoP16)	Identification Manual	High Rep. Central and South America and the Caribbean Mme Teresinha)		
Conf. 12.8 (Rev. CoP13)	Review of Significant Trade in specimens of Appendix II species	High Nomenclature specialist (M. McGough)		
Conf. 12.11 (Rev. CoP16)	Standard nomenclature	High Nomenclature specialist (M. McGough)		
Conf. 14.3 Annex	CITES compliance procedures	Low		

PLANTS COMMITTEE PLANNING (2013-2016)		H High	M Medium	L Low
		Rep. Oceania (M. Leach)		
Conf. 14.4	Cooperation between CITES and ITTO regarding trade in tropical timber	High Rep. Central and South America and the Caribbean (M. Belton)		
Conf. 14.8 (Rev. CoP16)	Periodic Review of species included in Appendices I and II	High Rep. North America (M. Benitez)		
Conf. 16.2	Financing and the costed programme of work for the Secretariat for the triennium 2014-2016	Low PC Chair (Mme Clemente)		
Conf. 16.3 Annex	CITES Strategic Vision: 2008-2020	High PC Chair (Mme Clemente)		
Conf. 16.5	Cooperation with the Global Strategy for Plant Conservation of the Convention on Biological Diversity	High Rep. North America (M. Benitez)		
Conf. 16.7	Non-detriment findings	High Alternate Rep. North America (Mme Sinclair)		
Decision 13.67 (Rev. CoP14)	Significant Trade Review	High Nomenclature specialist (M. McGough)		
Decision 16.9	Potential conflicts of interest in the Animals and Plants Committees	Low PC Chair (Mme Clemente)		
Decisions 16.14 and 16.15	Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES)	Medium Rep. North America (M. Benitez)		
Decisions 16.29	Capacity building	High Rep. Asia (M. Fernando)		
Decisions 14.39 (Rev. CoP16), 14.40 (Rev. CoP16) and 14.41 (Rev. CoP16)	Reporting on trade in artificially propagated plants	High Rep. Europe (M. Sajeva)		
Decisions 16.44 and 16.45	Review of reporting requirements	High Rep. Europe (M. Sajeva)		
Decisions 16.59	Identification Manual	High Rep. ACSC (Mme Teresinha)		
Decisions 15.53	Production systems for specimens of CITES-listed species	High Rep. Oceania (M. Leach)		
Decision 16.149	Bushmeat	Low Alternate Rep. Africa (M. Luke)		
Decision 16.150	Hoodia spp.	High Alternate Rep. Africa (M. Luke)		
Decision 16.151	Ginseng (<i>Panax ginseng</i> and <i>P. quinquefolius</i>)	High Alternate Rep. North America (Mme Sinclair)		
Decision 16.152	Malagasy ebonies (<i>Diospyros</i> spp.) and Malagasy rosewoods (<i>Dalbergia</i> spp.)	High Rep. Africa (Mme Khayota) and Nomenclature specialist (M. McGough)		

PLANTS COMMITTEE PLANNING (2013-2016)		H High	M Medium	L Low
Decisions 16.153 and 16.154	East African sandalwood <i>Osyris lanceolata</i>	High Rep. Africa (Mme Khayota)		
Decisions 16.156, 16.157, 15.95 (Rev. CoP16)	Agarwood-producing taxa (<i>Aquilaria spp.</i> and <i>Gyrinops spp.</i>)	High Rep. Asia (Mme Zhou) and alternate Rep. Asia (Mme Al-Salem)		
Decision 16.159	Neotropical tree species	High Rep. ACSC (M. Belteton)		
Decision 16.162	Annotations	High Alternate Rep. North America (Mme Sinclair)		
Decision 14.148 (Rev. CoP16)	Annotations for tree species included in Appendices II and III	High Alternate Rep. North America (Mme Sinclair) and alternate Rep. Europe (M. Carmo)		
Decision 16.164	Extinct or possibly extinct species	Medium Rep. Asia (M. Fernando)		

**Résultats des discussions des Comités pour les animaux et pour les plantes sur le point 11,
Examen des obligations en matière de rapports (décision 16.45),
sur la base du document AC27/PC21 WG1 Doc. 1**

Document adopté par les Comités

Composition (telle que décidée par le Comité)

Coprésidents : Le représentant de l'Europe (M. Lörtscher) au AC et le représentant de l'Océanie (M. Leach) au PC;

Membres : Le représentant par intérim de l'Afrique (M. Luke) au PC;

Parties : Allemagne, Australie, Autriche, États-Unis d'Amérique, Mexique, Pologne, et Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;

OIG et ONG : UICN, PNUE-WCMC, *Defenders of Wildlife* et *Humane Society International*.

Mandat

Étudier chacune des exigences en matière de rapport mentionnées en annexe qui les concernent (et d'autres s'ils considèrent qu'elles sont aussi pertinentes pour les missions du Comité pour les animaux ou du Comité pour les plantes) et préciser dans la dernière colonne de l'Annexe s'ils considèrent l'exigence :

- a) toujours valable, ou
- b) périmée ou inutile, et donc caduque.

Annexe
(en anglais seulement)

Recommendations by the Animals and Plants Committee on reporting requirements identified as relevant to one, or both, Committee's

Row key	Short subject	Text of requirement	Links	SC	AC	PC	AC/PC Recommendation
11	Ranching	Annual reports on all relevant aspects of each approved ranching operation be submitted to the Secretariat by the Party concerned, including the following: i) the status of the wild population concerned established by monitoring at an appropriate frequency and with sufficient precision to allow recognition of changes in population size and structure owing to ranching; ii) the number of specimens (eggs, young or adults) taken annually from the wild and the percentage of this off take used to supply ranching operations; and iii) details of the annual production levels, and product types and quantity produced for export;	Resolution Conf. 11.16 (Rev. CoP15)	1	1		MAINTAIN – still current and valid but SC WG should consider extending the timeline (perhaps through biennial report)
42	Export quotas	In accordance with Resolution Conf. 12.3 (Rev. CoP15), Parties should inform the CITES Secretariat of their nationally established export quotas and of revisions of such quotas. Such information can be provided at any time but, as far as possible, should be communicated at least 30 days before the start of the period to which the export quota relates	Resolution Conf. 14.7 (Rev. CoP15)	1	1	1	MAINTAIN – still current and valid
4	Marking of live animals	b) The Management Authority of each Party to inform all known manufacturers of microchip-implants and associated equipment on its territory about the present Resolution, urge them to strive towards the production of compatible equipment that can be applied universally and ask them for information about their products compatible with CITES needs; and to advise the Secretariat about the results, for the information of the Parties; c) the Animals Committee to monitor developments in microchip-implant technology and application techniques and to advise the Secretariat about such developments, for the information of the Parties.	Resolution Conf. 8.13 (Rev.)	1	1		NO LONGER REQUIRED (noting (c) wasn't considered to be a reporting requirement)
38	Nurseries	Any Management Authority that wishes to register any commercial nursery artificially propagating specimens of species included in Appendix I for export purposes shall provide to the Secretariat, for inclusion in its Register, all appropriate information to obtain and maintain the registration of each such nursery.	Resolution Conf. 9.19 (Rev. CoP15)			1	MAINTAIN – still current and valid

Row key	Short subject	Text of requirement	Links	SC	AC	PC	AC/PC Recommendation
9	Plants	RECOMMENDS that Parties develop and maintain a good liaison with national plant-trade organizations, to inform them about all aspects of the implementation of CITES for plants, and to communicate to the Secretariat specific implementation problems presented by these national organizations, for consideration by the Plants Committee	Resolution Conf. 11.11 (Rev. CoP15)			1	DELETE the following reporting requirement: <i>'and to communicate to the Secretariat specific implementation problems presented by these national organizations, for consideration by the Plants Committee</i>
7	Regional reports	RESOLVES that the duties of members elected by the regions of the Animals and Plants Committees and their alternates are as follows: the members should submit a written report, covering the preceding period, to each meeting of the Committee;	Resolution Conf. 11.1 (Rev. CoP16); See AC25 Doc. 6.7	1	1	1	MAINTAIN: but AC/PC might want to review the content of and how reports are presented to the Committee
36	Registered operations	The Management Authority shall provide the Secretariat with appropriate information to obtain, and to maintain, the registration of each captive-breeding operation as set out in Annex 1.	Resolution Conf. 12.10 (Rev. CoP15)	1	1	1	MAINTAIN – still current and valid
37	Registered scientific institutions	Wording from Resolution Conf. 11.15: Each Management Authority should communicate to the Secretariat as soon as practicable the names and addresses of those scientific institutions so registered, and the Secretariat without delay then communicate this information to all other Parties.	Article VII, paragraph 6 Resolution Conf. 11.15	1	1	1	MAINTAIN – still current and valid
12	Review of significant trade	The Secretariat shall, within 30 days after the meeting of the Animals or Plants Committee at which species are selected, notify range States of the species selected, providing an explanation for this selection and requesting comments regarding possible problems of implementing Article IV identified by the Committee. Range States shall be given 60 days to respond; the Secretariat shall report to the Animals or Plants Committee on the response of the range States concerned, including any other pertinent information	Resolution Conf 12.8 (Rev. CoP13)	1	1	1	MAINTAIN – still current and valid
27	Tortoise	Commercial trade in specimens of this species is apparently taking place on some parts of the world. The CITES Management Authority of Madagascar has advised the Secretariat that no export permit has ever been issued to authorize exports of specimens of this species for commercial trade but only for scientific purposes. In view of the above information, the Secretariat recommends that any trade in this species should be investigated and be reported to the Secretariat	Notification 2004/44		1		NO LONGER REQUIRED

Row key	Short subject	Text of requirement	Links	SC	AC	PC	AC/PC Recommendation
78	Agarwood-producing taxa	The Plants Committee shall monitor the implementation of Resolution Conf. 16.10 (Implementation of the Convention for agarwood-producing taxa) to assess any potential conservation impacts to the long-term survival of agarwood-producing species and possible problems arising from the implementation, and shall report on these issues at the 17th meeting of the Conference of the Parties.	Decision 16.157			1	MAINTAIN – still current and valid
75	Queen conch	Range States of <i>S. gigas</i> should: a) in coordination with the Working Group on Queen Conch mentioned in Decision 16.141, develop conversion factors at different levels of processing of <i>S. gigas</i> for standardization of data and reporting instruments on the catch and trade in meat and other products; b) adopt these conversion factors by the end of 2015 and report them to all range States of <i>S. gigas</i> , FAO and the CITES Secretariat; and c) by the end of 2016, apply the agreed conversion factors in their <i>S. gigas</i> fishery management and national, regional and international reporting, and include the degree of processing of <i>S. gigas</i> products in the description field of the export permit.	Decision 16.143	1	1		MAINTAIN – still current and valid
14	Rhinos	RECOMMENDS that the IUCN/SSC African and Asian Rhino Specialist Groups and TRAFFIC submit at least six months before each meeting of the Conference of the Parties a written report to the Secretariat on: a) the national and continental conservation status de l'Afrique and Asian rhinoceros species; b) trade in specimens of rhinoceroses; c) stocks of specimens of rhinoceroses and stock management; d) incidents of illegal killing of rhinoceroses; e) enforcement issues; f) conservation actions and management strategies with an evaluation of their effectiveness; and g) measures by implicated States to end the illegal use and consumption of rhinoceros parts and derivatives	Resolution Conf. 9.14 (Rev CoP15)	1	1		MAINTAIN – still current and valid
64	Rhinos	Vietnam should provide a comprehensive report on progress made to the Secretariat with regard to steps taken to effectively implement the requirements of Resolution Conf. 9.14 (Rev. CoP15)	Decision 16.86	1	1		MAINTAIN – still current and valid
65	Rhinos	Mozambique should: a) take steps to effectively implement the requirements of Resolution Conf. 9.14 (Rev. CoP15); b) give priority attention to the enactment and implementation of legislation with deterrent penalties to effectively combat wildlife crime, prevent illegal killing of rhinoceroses and illegal	Decision 16.87	1	1		MAINTAIN – still current and valid

Row key	Short subject	Text of requirement	Links	SC	AC	PC	AC/PC Recommendation
		possession of and trade in rhinoceros horn, taking into consideration the content of Decision 16.84, paragraphs a)-g); and c) assist the Working Group on Rhinoceroses to implement its mandate by providing a comprehensive report on measures implemented, as specified in paragraph a) and b) of this Decision, and on any other activities conducted. This report should be submitted to the Secretariat by 31 January 2014.					
21	Saiga	All range States of Saiga spp. should provide information on the measures and activities they undertook to implement the Medium-Term International Work Programme for the Saiga Antelope (2011-2015) via the online Saiga Resource Centre and its associated project database, managed under the auspices of the Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (CMS).	Decision 14.93 (Rev. CoP16)	1	1		MAINTAIN – still current and valid
68	Saiga	Important consumer and trading countries of saiga parts and derivatives should provide, via the online Saiga antelope database managed under the auspices of CMS, information on the measures and activities they undertook to implement the Medium-Term International Work Programme for the Saiga Antelope (2011-2015).	Decision 16.98	1			MAINTAIN – still current and valid
17	Sharks	ENCOURAGES Parties to obtain information on implementation of NPOA-Sharks or regional plans, and to report directly on progress to the CITES Secretariat and at future meetings of the Animals Committee;	Resolution Conf 12.6 (Rev. CoP16)		1		MAINTAIN – still current and valid
69	Snake trade	In order to support the sustainable use de l'Asien snakes, Parties are as necessary invited to establish voluntary conservative annual catch and export quotas for CITES-listed snake species in trade, and to communicate the export quotas to the Secretariat.	Decision 16.107		1		MAINTAIN – still current and valid
77	Snake trade	Parties should eliminate the important illegal and unreported trade in specimens, whether live or parts and derivatives, of CITES-listed snake species by: (b) including information on trade in these specimens in their CITES annual reports	Decision 16.106	1	1		MAINTAIN – still current and valid

**Résultats des discussions du Comité pour les plantes sur le point 12,
Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II
[résolution Conf. 12.8 (Rev.CoP13)], sur la base du document PC21 WG2 Doc. 1**

Document adopté par le Comité

Composition (telle que décidée par le Comité)

- Président: Le spécialiste de la nomenclature (M. McGough);
- Membres: Les représentants de l'Afrique (Mme Khayota), de l'Asie (M. Fernando), de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Mme Rivera), de l'Amérique du Nord (M. Benítez) et de l'Océanie (M. Leach);
- Parties: Afrique du Sud, Allemagne, Brésil, Canada, Chili, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Indonésie, Irlande, Italie, Madagascar, Mexique, Namibie, Norvège, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République tchèque et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;
- OIG et ONG :Centre mondial de surveillance continue de la nature du PNUE (PNUE-WCMC), Commission européenne, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), *American Herbal Products Association*, *Species Survival Network*, *Swan International*, TRAFFIC International et WWF.

Mandat

Concernant le point 12.3 de l'ordre du jour:

- a) conformément aux paragraphes k) et l) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13), examiner les rapports et les réponses des États de l'aire de répartition et, s'il y a lieu, réviser les catégories préliminaires proposées par le PNUE-WCMC dans l'annexe 2 du document PC21 Doc.12.3;
- b) renvoyer au Secrétariat les problèmes identifiés n'ayant aucun lien avec la mise en œuvre des paragraphes 2 a), 3 ou 6 a) de l'Article IV; et
- c) conformément aux paragraphes m) à o) de la même résolution, formuler des recommandations pour les espèces dont il faut se préoccuper d'urgence et les espèces peut-être préoccupantes.

Pour les espèces dont il faut se préoccuper d'urgence, ces recommandations devraient proposer des mesures précises permettant de résoudre les problèmes relatifs à la mise en œuvre des paragraphes 2 a), 3 ou 6 a) de l'Article IV. Ces recommandations devraient faire la différence entre les mesures à court terme et à long terme et pourraient comprendre, par exemple:

- i) *la mise en place de procédures administratives, de quotas d'exportation prudents ou de restrictions temporaires sur les exportations des espèces concernées;*
- ii) *l'application de procédures de gestion adaptative pour faire en sorte que toute nouvelle décision concernant le prélèvement et la gestion des espèces concernées se fonde sur le suivi des effets du prélèvement précédent et sur d'autres facteurs; ou*
- iii) *la conduite d'évaluations de l'état du taxon spécifiques au pays, d'études de terrain ou d'évaluations des menaces pour les populations ou autres facteurs pertinents, sur lesquelles une autorité scientifique puisse se fonder pour rendre un avis de commerce non préjudiciable, conformément aux dispositions des paragraphes 2 a) ou 6 a) de l'Article IV.*

Pour les espèces peut-être préoccupantes, ces recommandations devraient préciser l'information requise pour que le Comité puisse déterminer si ces espèces doivent être classées espèces dont il faut se préoccuper d'urgence ou espèces moins préoccupantes. Elles devraient aussi préciser, s'il y a lieu,

des mesures provisoires pour régler le commerce.

Ces recommandations devraient différencier les mesures à court terme et celles à long terme, et peuvent inclure, par exemple :

- i) la conduite d'évaluations de l'état du taxon spécifiques au pays, d'études de terrain ou d'évaluations des menaces pour les populations ou d'autres facteurs pertinents; ou
- ii) l'établissement de quotas d'exportation prudents pour les espèces concernées, à titre de mesure provisoire.

Il conviendrait de fixer des délais pour la mise en œuvre de ces recommandations. Ces délais doivent correspondre à la nature de l'action à entreprendre et devraient, normalement, aller de 90 jours au minimum jusqu'à deux ans au maximum après la date de communication à l'État concerné.

Concernant le point 12.4 de l'ordre du jour:

- d) Conformément au paragraphe b) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13), sélectionner les espèces prioritaires pour étude en tenant compte des suggestions faites dans le tableau 1 de l'annexe 2 du document PC21 Doc. 12.4.

Recommandations

Concernant le point 12.4 de l'ordre du jour, le groupe de travail a examiné le tableau 1 figurant dans le document PC21 Doc 12.4 et recommande d'inclure les taxons suivants dans l'étude:

Galanthus elwesii, Hoodia gordonii, Carnegiea gigantea, Euphorbia abdelkuri, Euphorbia globosa, Euphorbia labatii, Pterocarpus santalinus, Dendrobium chrysotoxum, Dendrobium moschatum, Prunus africana, Taxus cuspidata, Nardostachys grandiflora, Bulnesia sarmientoi.

Concernant le point 12.3 de l'ordre du jour, le groupe de travail a examiné les espèces identifiées par le PNUE-WCMC dans le document PC21 Doc. 12.3 et fait les recommandations suivantes :

Espèces	Pays	Catégorie proposée	Recommandation
<i>Dendrobium eriiflorum</i>	Inde	Espèce peu préoccupante	Catégorie confirmée, espèce supprimée de l'étude.
<i>Dendrobium eriiflorum</i>	Népal	Espèce peu préoccupante	Catégorie confirmée, espèce supprimée de l'étude.
<i>Euphorbia itremensis</i>	Madagascar	Espèce peut-être préoccupante	Catégorie confirmée.
<i>Alluaudiopsis ascendens</i>	Madagascar	Espèce peu préoccupante	Catégorie confirmée, espèce supprimée de l'étude.
<i>Alluaudiopsis fiherenensis</i>	Madagascar	Espèce peu préoccupante	Catégorie confirmée, espèce supprimée de l'étude.

Recommandations pour les espèces peut-être préoccupantes

Euphorbia itremensis

L'organe de gestion devrait

Dans un délai de six mois

- a) informer le Secrétariat sur la méthodologie actuellement utilisée pour rendre des avis de commerce non préjudiciable;
- b) examiner l'information disponible et les données sur l'aire de répartition, la conservation, la culture et le statut commercial de l'espèce concernée et, d'après les résultats de cet examen et en collaboration

avec le Secrétariat et la Présidente du Comité pour les plantes, établir un quota d'exportation prudent; et

- c) informer le Secrétariat CITES de ce quota, afin qu'il puisse l'inclure dans les quotas d'exportation nationaux sur le site web de la CITES.

Recommandations pour les problèmes identifiés qui n'ont aucun lien avec la mise en œuvre des paragraphes 2 a), 3 ou 6 a) de l'Article IV

Le Secrétariat est prié d'enquêter sur les grandes divergences entre le commerce déclaré par les Parties importatrices et les Parties exportatrices de certains taxons, aux fins d'obtenir des statistiques sur le commerce pour l'Étude du commerce important donnant une image plus fidèle du commerce réel.

**Résultats des discussions du Comité pour les plantes sur le point 14.1,
Bois d'agar, sur la base du document PC21 WG4 Doc. 1**

Rapport du groupe de travail adopté par le Comité

Composition (telle que décidée par le Comité)

- Coprésidents : La représentante intérimaire de l'Asie (Mme Al-Salem) et le représentant intérimaire de l'Indonésie (M. Prihadi);
- Membres : Le représentant de l'Océanie (M. Leach) et le représentant de l'Asie (M. Fernando);
- Parties : Allemagne, Canada, États-Unis d'Amérique, Indonésie, Pologne, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du Nord;
- OIG et ONG : *ASGARIN, Swan International.*

Mandat

Examiner et fournir des commentaires et des recommandations pour améliorer le Glossaire des produits de bois d'agar présenté dans le document PC21 Doc. 14.1.

Recommandations

1. Le groupe de travail a parlé du document PC21 Doc 4.1 et les membres ont formulé de nombreuses recommandations pour clarifier les produits de bois d'agar couverts par la CITES. Le groupe de travail a convenu que les changements seraient ajoutés au projet révisé. Voici certains des changements recommandés :
 - fournir des termes différents pour nommer les produits distincts dans l'ensemble des pays;
 - ajouter une colonne pour le code CITES;
 - ajouter une colonne pour identifier clairement les produits finis non concernés;
 - ajouter des images plus précises et davantage d'informations dans la colonne des définitions.
2. Pour répondre aux préoccupations quant à la difficulté de distinguer la poudre de bois d'agar épuisée de la poudre de bois d'agar non épuisée, le représentant régional intérimaire de l'Asie s'est proposé de fournir des renseignements détaillés sur une analyse chimique utilisée par les commerçants pour distinguer la poudre de bois d'agar épuisée de celle non épuisée.
3. Le groupe de travail a aussi convenu que ce projet révisé serait transmis aux membres du groupe de travail entre les sessions afin qu'ils formulent des commentaires d'ici mi-août 2014.
4. Le groupe de travail a recommandé que le projet de glossaire soit inclus à l'ordre du jour de l'atelier sur le bois d'agar proposé, qui se tiendra en Inde en 2015, pour qu'il soit peaufiné par les participants à l'atelier.
5. Le groupe de travail a recommandé que le Glossaire issu de l'atelier en Inde soit publié sur le site Web de la CITES et qu'une notification soit diffusée aux Parties pour leur demander de fournir d'autres commentaires. Le Glossaire sera présenté à la 22^e session du Comité pour les plantes (PC22).
6. Le groupe de travail a également recommandé que les principales Parties importatrices soient représentées au sein du groupe de travail en Inde pour veiller à l'équité des discussions et au partage des informations sur les questions de respect de la CITES et d'interprétation du Glossaire.

**Résultats des discussions du Comité pour les plantes sur le point 16,
Rapports sur le commerce des plantes reproduites artificiellement
[décision 14.40 (Rev. CoP16)], sur la base du document PC21 WG7 Doc. 1**

Rapport du groupe de travail adopté par le Comité

Composition (telle que décidée par le Comité)

- Président : Le représentant de l'Amérique du Nord (M Benítez);
- Membres: Les représentants de l'Afrique (Mme Khayota), de l'Asie (M Fernando), de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Mme Rivera) et de l'Europe (M Sajeva);
- Parties: Afrique du Sud, Allemagne, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Italie, Mexique et Suisse;
- OIG et ONG : UICN, PNUE-Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (PNUE-WCMC) et *Species Survival Network*.

Mandat

Compte tenu de la décision 14.40 (Rev. CoP16) et du rapport du Secrétariat reproduit dans le document paru sous la cote PC21 Doc. 16, « détermine s'il y a des plantes reproduites artificiellement de taxons inscrits à l'Annexe II pour lesquelles il est moins intéressant d'avoir des rapports détaillés ».

Recommandations

1. Conformément à la décision 14.40 (Rev. CoP16), il n'existe, d'après les informations disponibles, aucune espèce de plante inscrite à l'Annexe II et reproduite artificiellement pour laquelle il est moins utile d'obtenir un rapport détaillé.
2. Le Groupe de travail recommande en outre au Comité pour les plantes de ne pas soutenir la recommandation du Secrétariat énoncée au paragraphe 17 du document PC21 Doc.16, visant à modifier le mandat du Groupe de travail du Comité permanent sur les obligations spéciales en matière de rapports.

**Résultats des discussions du Comité pour les plantes sur les points 18.3.1 et 18.3.2,
Madagascar, sur la base du document PC21 WG3 Doc. 1**

Rapport du groupe de travail adopté par le Comité

Composition (telle que décidée par le Comité)

- Coprésidents : Le spécialiste de la nomenclature (M. McGough) et Madagascar;
- Membres: Le représentant de l'Europe (M. Sajeva);
- Parties : Allemagne, Autriche, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Italie, Portugal, Suisse et Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;
- OIG et ONG : PNUE Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (PNUE-WCMC), Commission européenne, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), *Botanical Gardens Conservation International*, *Species Survival Network*, TRAFFIC International et WWF.

Mandat

- a) Conseiller Madagascar et formuler des orientations en vue de l'établissement du rapport sur les activités qui sera soumis à la 17^e session de la Conférence des Parties (CoP17);
- b) examiner le rapport de Madagascar sur la mise en œuvre du plan d'action et aider et conseiller ce pays.

Recommandations

- a) Madagascar doit, pour la 17^e session de la Conférence des Parties et les futures rapports du Comité pour les plantes, produire son rapport sous forme de tableau pour faciliter l'évaluation des avancées de chacune des étapes du plan d'action.

Les en-têtes de chaque tableau doivent contenir (liste non exhaustive) :

ACTIONS, AVANCÉES EN DATE DU (avec titres des projets et résumé), DATE LIMITE (avec date de fin des projets), PARTENAIRES CLÉS et ACTIONS FUTURES PROPOSÉES

Concernant la préparation du rapport pour la prochaine session du Comité pour les plantes, Madagascar doit prendre en compte la poursuite du plan d'action après la CoP17 et les révisions éventuelles nécessaires pour tout plan modifié à présenter lors de cette session de la Conférence des Parties.

- b) Le Comité pour les plantes félicite Madagascar pour ses avancées notables dans la mise en œuvre du plan d'action depuis la 16^e session de la Conférence des Parties et prend note de la nécessité d'une bonne coordination générale des diverses activités menées simultanément.

Madagascar poursuit ses études des populations de *Dalbergia* et *Diospyros* en urgence et son rapport au PC22 comporte une estimation de l'ampleur des populations restant à étudier et le calendrier de l'achèvement de cette tâche.

Le financement de ces études doit être considéré comme une priorité par les Parties et Organismes soutenant la mise en œuvre du plan d'action.

Les Parties impliquées dans la recherche d'informations sur les principales espèces d'exportation mettent en place le matériel de référence pour permettre l'identification du bois sous la forme où il est commercialisé et le Secrétariat CITES aide Madagascar à assurer la coordination de ce travail.

Madagascar étend son embargo sur l'exportation de *Dalbergia* et *Diospyros* au moins jusqu'à la date de PC22/SC66 sachant qu'il est peu probable qu'un audit des stocks soit achevé avant un certain temps.

Le Secrétariat CITES soutient Madagascar pour le développement de liens étroits avec les pays de transit et de destination et recherche en urgence des fonds et autres ressources pour organiser un atelier réunissant ces parties prenantes clés.

Madagascar, mène à son terme, en urgence, le processus nécessaire pour être membre de l'OIBT afin de bénéficier de l'assistance financière et technique du programme OIBT-CITES.

Les Parties et autres organismes soutiennent Madagascar et aident le Secrétariat CITES à identifier de nouvelles sources de financement durant le traitement des formalités de la candidature à l'OIBT.

Une référence normalisée pour *Dalbergia* et *Diopsyros* doit être préparée le plus tôt possible. En ce qui concerne *Dalbergia* le Comité convient que le spécialiste de la nomenclature doit préparer une liste d'espèces et ce document d'information doit être disponible pour la 65 e session du Comité permanent de la CITES.

**Résultats des discussions du Comité pour les plantes sur les points 19.2 et 19.3,
Examen périodique des espèces inscrites aux Annexes I et II
[résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP16)], sur la base du document PC21 WG5 Doc. 1**

Rapport du groupe de travail adopté par le Comité

Composition (telle que décidée par le Comité)

- Président : Le représentant de l'Amérique du Nord (M Benítez);
- Membres: La représentante de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Mme Rivera);
- Parties: Afrique du Sud, Autriche, Belgique, Cameroun, Canada, États-Unis d'Amérique, Madagascar et Mexique;
- OIG et ONG : PNUE-Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (PNUE-WCMC), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), *American Herbal Products Association*, *Species Survival Network* et TRAFFIC International.

Mandat

- a) En réponse à l'invitation du Comité pour les animaux, faire des recommandations pour la participation du Comité pour les plantes au groupe de travail intersessions établi par le Comité pour les animaux pour examiner le processus de l'examen périodique, ainsi qu'une éventuelle révision de la résolution Conf. 14,8 (Rev. CoP16).

Concernant le point 19.1 de l'ordre du jour

- b) Évaluer la statut de l'examen périodique des espèces de plantes de Madagascar sélectionnées pour la période d'examen CoP13-CoP15 (*Aloe* spp.: 17 espèces de l'Annexe I ; *Didiereaceae* spp.: 17 espèces de l'Annexe II ; *Euphorbia* spp.: 10 espèces de l'Annexe I), et faire des recommandations sur les étapes suivantes pour conclure ces examens.

Concernant le point 19.2 de l'ordre du jour

- c) Discuter de la sélection de nouvelles espèces pour l'examen périodique des Annexes, et faire des suggestions, le cas échéant.

Concernant les points 19.3.1 et 19.3.2 de l'ordre du jour

- d) Conformément aux paragraphes j) et k) de la résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP16), déterminer la pertinence de transférer un taxon d'une Annexe à une autre, ou de supprimer un taxon des Annexes, et préparer une décision conforme aux critères de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16).

Recommandations

Le groupe de travail recommande que :

- a) Le Comité pour les plantes accepte la proposition du Comité pour les animaux de participer à un groupe de travail intersessions pour examiner pour examiner le processus de l'examen périodique, ainsi qu'une éventuelle révision de la résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP16). Le Comité pour les plantes est d'accord pour que le représentant d'Amérique du Nord (M. Benítez) soit coprésident du groupe de travail et que les autres représentants du Comité pour les plantes soient les suivants :

Président : Le représentant de l'Amérique du Nord (M Benítez);

Parties : États-Unis d'Amérique;

OIG et ONG : PNUE-Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (PNUE-WCMC), *American Herbal Products Association* et *Species Survival Network*.

- b) Le Comité pour les plantes reconnaît que l'information est insuffisante pour déterminer si les 17 espèces *Aloe* spp. de l'Annexe I ; les 17 espèces *Didiereaceae* spp. de l'Annexe II et les 10 espèces *Euphorbia* spp. de l'Annexe I sélectionnées pour la période d'examen CoP13-CoP15 sont correctement inscrites aux Annexes. Madagascar devrait soumettre une version révisée et mise à jour de l'Annexe 5 au document PC18 Doc. 16.1.1 à la PC22, version qui devra inclure des recommandations pour une liste pertinente des espèces avec sa traduction (en anglais).
- c) Le Comité pour les plantes convient également de supprimer *Peristeria elata* et *Platymiscium pleiostachyum* conformément à l'alinéa e) de la résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP16) et demande au spécialiste de la nomenclature de revoir le statut taxonomique de *Platymiscium pleiostachyum*.
- d) Concernant *Balmea stormiae*, le Mexique va consulter le Guatemala sur la possibilité de l'inclure à un examen périodique.
- e) Le Comité pour les plantes convient que, sous réserve de financement, le PNUE-WCMC devrait être chargé de préparer les résultats 1 à 4 en Annexe de la résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP16), à partir des orientations fournies par cette résolution, pour toutes les espèces de plantes. Les récapitulatifs du commerce depuis l'inclusion initiale de chaque espèce aux Annexes, doivent être présentés séparément pour chaque année avec une présentation similaire à celle de l'analyse du commerce important. Les résultats seront évalués lors de PC22 à la lumière des conclusions du groupe de travail intersession AC/PC, dans l'optique de sélectionner les espèces pour l'examen périodique lors de PC23.
- f) i) *Pachypodium brevicaule*

Le Comité pour les plantes convient que l'information est insuffisante pour déterminer si *Pachypodium brevicaule* est correctement inscrite aux Annexes. Madagascar devrait soumettre une version révisée et mise à jour du document PC21 Doc. 19.3.1 lors de PC22, avec des recommandations pour une inscription pertinente de l'espèce et des explications sur l'application à cette espèce des critères de la liste rouge de l'UICN.

ii) *Tillandsia mauryana*

Le Comité pour les plantes convient que *Tillandsia mauryana* ne satisfait pas aux critères pour inscription à l'Annexe II de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16). Il n'existe pas de commerce international de spécimens sauvages et l'espèce est principalement présente dans une zone protégée, bénéficiant de mesures de particulières de conservation. La menace majeure pour l'espèce provient de la perte de son habitat. L'État de répartition (Mexique) doit présenter une proposition de suppression de l'espèce des Annexes lors de la CoP17, en précisant que cette proposition est faite dans le contexte de l'examen périodique et qu'elle est soutenue par le Comité pour les plantes.

**Résultats des discussions du Comité pour les plantes sur le point 20,
Nomenclature normalisés, sur la base du document PC21 WG6 Doc. 1**

Rapport du groupe de travail adopté par le Comité

Composition (telle que décidée par le Comité)

- Président : Le spécialiste de la nomenclature (M. McGough);
- Membres : Les représentants de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Mme Coradin) et de l'Europe (M. Sajeva) et le représentant intérimaire de l'Afrique (M. Luke);
- Parties : Afrique du Sud, Canada, États-Unis d'Amérique, Madagascar, Mexique, Pérou et Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;
- OIG et ONG : UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) et PNUE-Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (PNUE-WCMC).

Mandat

Concernant le point 20.1 de l'ordre du jour :

- a) examiner le format proposé pour la liste des cactus et recommander des spécialistes/u proposer à l'éditeur une façon d'obtenir les noms des spécialistes compétents pour les cactus dans les États de l'aire de répartition avec lesquels il pourra communiquer durant la préparation de la liste.
- b) recommander des moyens de rendre la publication *CITES and Cycads: Checklist 2013* aussi accessible que possible aux Parties aux fins d'examen
- c) recommander et faciliter la préparation d'une nomenclature normalisée pour les espèces de *Diospyros* et *Dalbergia* (populations de Madagascar), à adopter, s'il y a lieu, à la CoP17. Trouver une façon de mettre en œuvre les éléments de la nomenclature soulevés dans la décision 16.152 d'ici la CoP17.
- d) passer en revue les modifications apportées à la taxonomie de l'espèce *Aloe* et réfléchir aux modifications requises concernant l'inscription des espèces à la CITES ou les références normalisées; (point lié au document 18.3.1).
- e) déterminer si le passage définissant l'inscription de *Cyathea* spp. aux annexes CITES doit être réinséré et s'il est nécessaire d'établir une référence normalisée pour ce groupe

Concernant le point 20,2 de l'ordre du jour :

- f) examiner la recommandation sur les changements de noms concernant le genre *Aloe* et les genres associés.

Recommandations

Dans le cadre du mandat détaillé ci-dessus, les recommandations sont les suivantes :

- a) Présentation en une seule colonne avec numéro d'enregistrement dans la base de données et références abrégées à la littérature comme dans *The New Cactus Lexicon* (un index des abréviations sera fourni) et renvoi aux illustrations de l'Atlas de *The New Cactus Lexicon* indiqué par le symbole @.

Les Parties, notamment les États de l'aire de répartition des cactus, doivent informer le spécialiste de la nomenclature botanique du Comité pour les plantes de la disponibilité de spécialistes des *cactaceae* pour communiquer avec l'éditeur de la liste durant sa préparation.

- b) Outre la publication officielle, la liste doit être mise en ligne et les Parties seront informées de sa publication et disponibilité par une Notification du Secrétariat CITES.
- c) Des listes de travail seront mises à la disposition des Parties le plus rapidement possible. Les listes s'appuieront sur le Catalogue des plantes vasculaires de Madagascar.
- d) L'Afrique du Sud travaillera avec le spécialiste de la nomenclature botanique du Comité pour les plantes pour la mise à jour pertinente des références normalisées pour ce groupe. L'Afrique du Sud étudiera aussi la nécessité de préparer des propositions pour inclusion à la liste à soumettre à la 17^e session de la Conférence des Parties pour les groupes concernés par les récents changements de taxonomie.
- e) Mettre à jour l'information sur les Espèces + inscrire *Alsophila*, *Nephelea*, *Sphaeropteris* et *Trichipteris* comme synonymes de *Cyathea*, conformément à Mabberley, (deuxième édition corrigée, 1998), qui regroupe tous ces genres sous *Cyathea*.